

①



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

⑪

Numéro de publication:

0 083 457
A1

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑲

Numéro de dépôt: **82201341.3**

⑤

Int. Cl.³: **G 07 C 1/26**

⑳

Date de dépôt: **28.10.82**

③

Priorité: **05.01.82 BE 206985**

⑦

Demandeur: **DESCHEEMAECKER, Frans, Kapellei 7, B-2120 Schoten (BE)**

④

Date de publication de la demande: **13.07.83**
Bulletin 83/28

⑦

Inventeur: **DESCHEEMAECKER, Frans, Kapellei 7, B-2120 Schoten (BE)**

⑧

Etats contractants désignés: **AT CH DE FR GB IT LI LU NL SE**

⑦

Mandataire: **Pieraerts, Jacques et al, Bureau Gevers S.A. rue de Livourne 7, Bte. 1, B-1050 Bruxelles (BE)**

⑤

Installation permettant de constater l'heure d'arrivée d'un pigeon.

⑤

L'invention concerne une installation servant à déterminer l'heure d'arrivée d'un pigeon, comprenant un constateur proprement dit équipé de moyens conventionnels pour déterminer à l'aide d'une horloge, l'arrivée du pigeon considéré, des moyens permettant de stocker ces informations dans une mémoire électronique appartenant au constateur et permettant de transférer et de rendre lisible ces informations sur un support appartenant à une imprimante qui fait partie d'une installation de lecture appartenant aux instances organisatrices, installation de lecture à laquelle peut être reliée le constateur précité, en particulier la mémoire électronique de celui-ci.

EP 0 083 457 A1

"Installation permettant de constater l'heure d'arrivée d'un pigeon."

L'invention se rapporte à une installation nouvelle et originale permettant de constater l'heure d'arrivée d'un pigeon.

5 L'arrivée d'un pigeon est déterminée, lors d'un concours, en constatant le jour, l'heure, la minute et la seconde à laquelle une boîte contenant la bague du pigeon considéré est introduite dans une case d'un tambour rotatif et en faisant tourner ce tambour d'un pas.

10 Cette opération provoque, dans le constateur même, l'impression d'un ruban sur lequel les informations précitées peuvent être déchiffrées.

15 Lors de l'ouverture et de la fermeture du constateur une perforation est imprimée dans un ruban de papier. Lors de chaque opération dite de constatation, le jour d'arrivée est caractérisé par un des chiffres 1 à 7 de telle sorte que la date exacte ne peut jamais être déterminée avec précision. Le ruban imprimé portant les informations nécessaires est produit au
20 maximum en deux exemplaires. Du fait que les informations occupent plusieurs lignes, des difficultés peuvent se produire de même que des erreurs lors du déchiffrement du ruban imprimé.

L'invention a pour but une installation

nouvelle et originale dans laquelle le constateur, qui ne comporte ni ruban, ni ruban encreur, peut délivrer lui-même immédiatement l'information relative à des pigeons déjà rentrés, et qui offre la possibilité de
5 délivrer en plusieurs exemplaires les informations transférées sur un support.

A cet effet, l'installation selon l'invention comprend un constateur proprement dit, équipé de moyens conventionnels permettant, par rotation d'un tambour dans
10 une case duquel est enfermée une boîte contenant une bague de pigeon, de déterminer, à l'aide d'une horloge, le mois, le jour, l'heure, la minute et la seconde d'arrivée du pigeon considéré, des moyens permettant de stocker ces informations dans une mémoire électro-
15 nique appartenant au constateur, de les transférer et de les faire apparaître sur un support appartenant à une imprimante qui fait partie d'une installation de lecture, propriété des instances organisatrices, à laquelle peut être relié le constateur précité et en
20 particulier la mémoire électronique de celui-ci.

Conformément à l'invention, l'horloge précitée est une horloge à quartz à affichage digital.

Dans une forme de réalisation appliquée de préférence, des moyens sont prévus pour détruire l'in-
25 formation stockée dans la mémoire électronique lorsque le constateur est ouvert.

Une particularité de l'invention réside dans le fait que des moyens sont prévus pour lire, dans le constateur même, les informations stockées dans la mé-
30 moire précitée grâce à une pression exercée sur une touche qui en provoque l'affichage digital.

D'autres détails et avantages de l'invention

ressortiront de la description qui sera donnée ci-après d'une installation selon l'invention servant à déterminer l'heure d'arrivée d'un pigeon. Cette description n'est donnée qu'à titre d'exemple et ne limite évidemment pas l'invention.

Contrairement aux appareils et installations connus à ce jour, l'installation selon l'invention est constituée par deux unités indépendantes séparées. Une de ces unités est formée par ce qui peut être appelé le constateur proprement dit. Cet élément de l'installation selon l'invention comporte un tambour rotatif pourvu de compartiments dans chacun desquels peut être enfermée une boîte destinée à contenir une bague de pigeon. Chaque compartiment, numéroté par exemple de 1 à 22, comporte, après le concours, une boîte déterminée qui, à son tour, identifie un pigeon donné.

Lors de la rotation pas à pas du tambour, c'est-à-dire chaque fois qu'un des compartiments du tambour occupe la place suivante, un circuit électrique est fermé qui stocke, dans une mémoire électronique, l'information correspondante se rapportant à une case, et donc à une boîte déterminée contenant une bague.

La mémoire électronique dont est équipé le constateur comporte, pour chaque pigeon ou série de pigeons, au moins les informations suivantes :

1. le numéro de l'appareil, qui identifie l'amateur et ses coordonnées;
2. le réglage horaire de l'horloge dont est équipé le constateur;
3. la constatation des informations suivantes: mois, jour, heure, minute, et seconde d'arrivée, ainsi que le numéro d'arrivée et le moment auquel le

constateur a été fermé.

L'horloge dont est équipé le constateur, est une horloge à quartz à affichage digital. Attendu que les informations relatives aux pigeons déjà arrivés sont
5 comprises dans la mémoire électronique, les informations recherchées se rapportant à plusieurs pigeons peuvent immédiatement être reproduites et cela sous forme d'un affichage digital. Ceci a lieu en enfonçant une touche qui permet de faire apparaître l'affichage digital
10 relatif à chaque pigeon.

Après le vol, les amateurs portent leur constateur à l'association organisatrice où chaque constateur est branché séparément sur une imprimante appartenant à celle-ci.

15 Les informations stockées dans la mémoire sont reproduites sur un support, par exemple un ruban de papier.

L'impression des informations sur un support approprié peut être répétée à volonté, aussi longtemps
20 que les informations sont contenues dans la mémoire. Lors de l'ouverture du constateur proprement dit, toutes les informations stockées dans la mémoire électronique sont détruites ou "effacées" à l'exception, éventuellement, de la date du concours et des numéros de
25 référence de l'amateur.

Les avantages de l'installation selon l'invention sont : des moyens d'enregistrement fiables et techniquement simples de toutes les informations qui sont nécessaires à l'identification d'un amateur, ainsi
30 qu'au moment d'arrivée des pigeons; absence de ruban et de ruban imprimeur dans le constateur proprement dit et possibilité pour l'utilisateur de lire ou de

déchiffrer pour chaque pigeon, sur le constateur lui-même, les informations recherchées; la possibilité pour les organisateurs de lire ou de déchiffrer à plusieurs reprises et sans erreur les informations recherchées, 5 ainsi que le fonctionnement extrêmement régulier de l'horloge et la possibilité d'utiliser le cadran de celle-ci pour la lecture de certaines informations.

Il est évident que l'invention n'est pas limitée à la forme d'exécution décrite ci-dessus; en 10 particulier le constateur peut être de n'importe quel type. De même, les moyens qui forment le chaînon entre, d'une part, le temps constaté, ainsi que les coordonnées analogues et la mémoire électronique du constateur proprement dit, d'autre part, peuvent être réalisés 15 par les moyens les plus variés.

Revendications.

1. Installation servant à déterminer l'heure d'arrivée d'un pigeon, caractérisée en ce qu'elle comprend un constateur proprement dit équipé de moyens conventionnels permettant, par rotation d'un tambour dans une case duquel est enfermée une boîte contenant une bague de pigeon, de déterminer, à l'aide d'une horloge, le mois, le jour, l'heure, la minute et la seconde d'arrivée du pigeon considéré, des moyens permettant de stocker ces informations dans une mémoire électronique appartenant au constateur et permettant de les transférer et de les rendre lisibles sur un support appartenant à une imprimante qui fait partie d'une installation de lecture, propriété des instances organisatrices, à laquelle peut être relié le constateur précité et en particulier la mémoire électronique de celui-ci.
2. Installation selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'horloge précitée est une horloge à quartz à affichage digital.
3. Installation selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que des moyens sont prévus pour détruire l'information stockée dans la mémoire électronique lorsque le constateur est ouvert.
4. Installation selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que des moyens sont prévus pour lire, dans le constateur même, les informations stockées dans la mémoire précitée, grâce à une pression exercée sur une touche qui provoque leur affichage digital.



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0083457
Numéro de la demande

EP 82 20 1341

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
A	NL-A-6 807 483 (E.HEIRMAN) *Page 1, ligne 1 - page 11, ligne 30; figures 1,2*	1	G 07 C 1/26
A	DE-C- 968 045 (F.E.BENZING) *Page 1, lignes 1-34; page 2, lignes 11-25*	1,3	
A	DE-A-2 904 594 (R.B.JOHN) *Page 7, ligne 5 - page 9, ligne 20; figure 1*	1,2	
A	COMPUTER DESIGN, vol. 15, no. 12, December 1976, pages 30,36; "Time-keeping system permits efficient use of flexible work schedule".	1	
E	EP-A-0 064 787 (J.DE OUDE) *Page 1, ligne 29 - page 7, ligne 3; page 20, ligne 24 - page 23, ligne 15; figures 1-9*	1,2,4	
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³)
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 25-03-1983	Examineur RUDOLPH H. J.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	